

SAA

REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-253 du 28 Octobre 1993

Portant nomination à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin de Monsieur Jean-Pierre CORNIER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des Elections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;

VU la Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;

VU le Décret n° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

VU l'Extrait du Relevé n° 34/SGG/REL du 2 Septembre 1993 des décisions administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 1er Septembre 1993 ;

SUR Proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin,

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

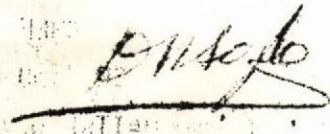
Article 1er.- Est nommé à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du 20 Septembre 1993, Monsieur Jean-Pierre CORNIER, Chef de Mission d'Assistance Technique auprès de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), en reconnaissance du rôle appréciable joué dans le renforcement de la Coopération Technique entre la République Française et la République du Bénin.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Octobre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin


Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim.


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations :

PR 6 - AN 4 - MINISTRES 19 - ECONO 10 - CS 2 - SGG 4 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-
INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BM-DAN-CIEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - INTERESSE 1 - JO 1.

SAA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 93-254 du 05 Novembre 1993
portant nomination à titre exceptionnel et
étranger dans l'Ordre du Mérite Social du
Bénin du Révérend Père Maurice PRAT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs
du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modi-
fiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
VU la Loi n° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
VU le Décret n° 93-199 du 8 Septembre 1993 portant Composition du Gouvernement ;
VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU
en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
VU la lettre n° 1505/PR/CAB/DC/SA du 14 Octobre 1993 ;
SUR proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

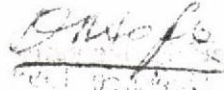
Article 1er. - Est nommé à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre du Mérite Social du
Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du 17 Octobre 1993, le Révérend Père Maurice
PRAT, Curé de la Paroisse de la Commune rurale de Hêkanmè, Sous-Préfecture de ZE ; en recon-
naissance du rôle appréciable qu'il a personnellement joué dans la réalisation de plusieurs
oeuvres sociales au Bénin.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 Novembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin


Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations :

PR 6 - AN 4 - MINISTÈRES 19 - GCONB 10 - CS 2 - SGG 4 - MESGP 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-
INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAM-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - INTERESSE 1 - JO 1.